



Le p'tit Mannevillais

M A R S 2 0 2 1



Chères Mannevillaises, chers Mannevillais,

Depuis un an, la France vit au rythme des décisions sanitaires qu'impose l'endiguement de la pandémie. Tout est mis en œuvre pour éviter un nouveau confinement et stopper l'épidémie.

Avec la campagne de vaccination et l'arrivée du printemps, nous retrouvons l'espoir en de meilleurs lendemains. C'est pour cela que le CCAS travaille à l'organisation du traditionnel repas annuel pour nos aînés en octobre et que la commune prévoit un concert de musique gospel le 29 mai prochain.



Malgré la crise et les mesures sanitaires imposées dans les écoles, la fermeture d'une classe est programmée à la prochaine rentrée scolaire dans notre école. Le conseil municipal a voté une motion contre cette décision qui repose sur des règles de calcul.

Concernant notre jeunesse, les élus ont validé la mise en place de deux projets importants à destination de nos enfants.

Avec l'association nationale "Les Papillons", nous souhaitons installer des "Boîtes aux Lettres Papillons" dans nos équipements publics et notre école pour aider les enfants, victimes de toute forme de maltraitance, à libérer leur parole par l'écrit.



Avec l'opération "Une naissance un arbre", chaque nouveau-né sur la commune pourra devenir le parrain d'un arbre, symbole de vie et de croissance. Année après année, c'est un petit verger qui se constituera avec la possibilité, pour tous les Mannevillais et Mannevillaises, de se servir gratuitement et sainement en fruits de saison.

Isabelle DUONG
Maire de Manneville-sur-Risle

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Ne pas se serrer la main



Ne pas s'embrasser ni se faire d'accolade



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque chirurgical jetable

Mairie

2, Chemin des Hauts Vents
27500 Manneville-sur-Risle
Tél. : 02.32.56.94.86

mairie.manneville-sur-risle@orange.fr

www.manneville-sur-risle.fr



Ville de Manneville-sur-Risle

Horaires d'ouverture

Lundi : 8h30-12h00 / 16h00-17h30
Mercredi : 8h30-12h00
Jeudi : 8h30-12h00
Vendredi : 8h30-12h00 / 16h00-18h00

**Contexte COVID : Privilégiez
la prise de rendez-vous**

Responsable de publication :

Isabelle DUONG

Conception et mise en page :

Cindy DESHAYS

Crédits photos : Commune

Impression : Talesca

Diffusion gratuite. Reproduction interdite.
Ne pas jeter sur la voie publique

BAR DES SPORTS



L'EUROPE S'ENGAGE EN NORMANDIE

La commune de
MANNEVILLE SUR RISLE
investit
pour le maintien et la rénovation
d'un commerce de proximité
avec le soutien de
L'EUROPE
LA REGION NORMANDIE
LE DEPARTEMENT DE L'EURE

Une nouvelle étape a été franchie avant la réouverture du Bar des Sports programmée pour courant avril avec la signature chez le notaire du bail commercial entre Madame le Maire et Philippe Quillan. Le commerce proposera différents services : bar, brasserie, épicerie, dépôts de pains et viennoiseries, journaux, tabac, Française des jeux, relais colis, services (livraison, service carte grise, point retrait espèces, etc...) Ce sera un vrai lieu de vie et de services à la personne. Les travaux de rénovation et d'accessibilité avancent bien.



AIRE DE JEUX

La municipalité investit pour les enfants de la commune. L'aire de jeux de la cité des Baquets a été réaménagée par la société JULLIEN pour un montant de 14 690,17 €. C'est un lieu de convivialité et de bien-être pour les enfants et de rencontre pour les parents. Les jeux sont réservés aux enfants âgés de 3 à 8 ans sous la surveillance d'un parent ou accompagnateur. Le tracé blanc au sol délimite la zone de sécurité autour du tourniquet. Il n'est donc pas possible d'ajouter un jeu à proximité. Cependant des réflexions sont en cours pour compléter cet espace de jeux.



NICHOIRS

Plusieurs nichoirs créés par les agents des services techniques avec du bois de récupération ont été installés à différents endroits sur la commune. La pose de nichoirs est un moyen simple et efficace de favoriser la nidification des oiseaux, le modèle choisi (le nichoir « boîte à lettres ») n'est pas destiné à une espèce particulière et permettra d'accueillir des mésanges, des sittelles et autres oiseaux.



STATIONNEMENT MAIRIE

Anoncé dans notre dernière publication, l'arrêt et le stationnement de véhicules le long du trottoir devant la mairie sont interdits. Le panneau et le marquage au sol sont en place depuis quelques jours.

Les personnes se rendant à la machine à pain, à l'école ou à la mairie doivent s'arrêter ou stationner sur le parking prévu à cet effet.



Arrêt et stationnement
interdit

« MA PRIME RÉNOV »



Depuis le 1^{er} octobre 2020, MaPrimeRénov' est accessible à l'ensemble des propriétaires, quels que soient leurs revenus, qu'ils occupent leur logement ou qu'ils le mettent en location. Elle permet de financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement. Retrouvez toutes les informations sur le site www.maprimerenov.gouv.fr

VOISINS VIGILANTS

Depuis 2017, la commune adhère au système d'alertes « Voisins vigilants » gratuit et confidentiel, accessible à tous depuis Internet (www.voisinsvigilants.org) ou via l'application mobile ou par sms au 06 47 49 26 26.



Cette plateforme de communication sécurisée vous permet de prévenir vos voisins en cas d'absence, d'être rapidement contacté en cas d'alerte et de recevoir des informations en temps réel : démarchage suspect, travaux longue durée... Particulièrement appréciée pour faciliter la prévention des effractions, la chaîne de vigilance est aussi le moyen de rester connecté à la vie de votre quartier. Le voisin vigilant n'effectue aucune intervention d'initiative, n'observe pas et ne patrouille pas. Il doit simplement adopter une posture de vigilance à l'occasion de sa vie quotidienne et être en mesure d'appeler la gendarmerie (17) pour signaler un comportement suspect.

BOITES AUX LETTRES « LES PAPILLONS »



La mairie va prochainement installer des boîtes aux lettres « Les Papillons » dans l'enceinte des établissements scolaires et équipements sportifs. Ce projet est mené en partenariat avec l'association « Les Papillons » qui lutte contre la maltraitance infantile sous toutes ses formes : racisme, discriminations, harcèlement et cyber-harcèlement, rackets, attouchements ou violences sexuelles. L'objectif de ces boîtes aux lettres est de permettre aux enfants en souffrance de s'exprimer, de se confier par un mot ou un dessin. Le projet est mené par Madame Nadine PICHON référente de l'association sur la commune. Elle sera aidée par des bénévoles.

Pour plus de renseignements, soutenir le projet ou adhérer à l'association, consulter le site www.associationlespapillons.org ou contacter la mairie au 02.32.56.94.86 ou par mail mairie.manneville-sur-risle@orange.fr

VACCINATIONS

Pour que la mobilité ne soit pas un frein à la vaccination contre le COVID-19, dès le 15 janvier, les élus et membres du CCAS ont contacté les Mannevillais de 75 ans et plus (inscrits sur les listes électorales) pour leur proposer de les transporter jusqu'au centre de vaccination de Pont-Audemer. Le jeudi 18 février 2021, les huit personnes ayant répondu favorablement ont ainsi pu bénéficier de ce service gratuit. Bien plus qu'un moyen de transport, c'est un vrai soutien que nos anciens ont trouvé. Un grand merci au centre hospitalier de Pont-Audemer et à la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle pour la mise à disposition du bus et pour son aide dans l'organisation de la logistique.



TABLEAU INSCRIT AUX MONUMENTS HISTORIQUES

En 2019, la commune avait chargé Monsieur Guillaume GAILLARD de réaliser un inventaire de notre patrimoine pour les Monuments Historiques. Il a découvert un tableau et un document d'une grande valeur à l'Église en étudiant le patrimoine de notre commune. Le tableau du maître-autel « la dernière communion de Saint Denis » possède à son revers la déclaration des droits de l'homme et du citoyen écrite entre 1793 et 1794. Cette œuvre a été inscrite au titre des Monuments Historiques.

MONUMENT



HISTORIQUE

CAMPAGNE GESTES PROPRES



Pour lutter contre la propagation du virus, près de 50 millions de masques jetables sont utilisés chaque semaine en France. Certains sont malheureusement abandonnés dans la nature. Les masques, les gants et lingettes usagés sont devenus sources de pollution et présentent un risque sanitaire. Un geste simple suffit : jetez-les dans les poubelles d'ordures ménagères, et non dans les poubelles des déchets recyclables ou poubelles jaunes.

Les brèves de la commune



Ordures ménagères : Une réflexion menée par la Communauté de Communes est en cours sur la mise en place d'une tarification incitative. 40 000 tonnes de déchets soit une moyenne de 238kg par habitant sont collectés chaque année sur l'ensemble du territoire. L'objectif est de descendre à 140kg maximum. La tarification ne s'appliquera qu'au-delà pour inciter à réduire les déchets.



Elections : Les élections régionales et départementales auront lieu les 13 et 20 juin 2021.

Quelques règles du « vivre ensemble » :

↳ Le bruit ou les nuisances olfactives générés par vos voisins constituent des troubles de voisinage et sont sanctionnés à ce titre.

↳ Tout type de bruit (bricolage, jardinage, animaux...) ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit, des distances sont imposées par le règlement sanitaire départemental.

↳ Les chiens doivent être tenus en laisse et ne pas divaguer sur la commune.

↳ Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections que leurs animaux pourraient laisser sur les trottoirs et lieux publics. Des sacs sont mis à disposition dans certains lieux de vie.

Médaille de la Famille : Vous avez élevé au moins 4 enfants de nationalité française et l'aîné a atteint l'âge de 16 ans, vous pouvez prétendre à la médaille de la famille. Pour obtenir cette médaille vous devez vous rendre dans la mairie de votre domicile afin de retirer le formulaire de demande. Une cérémonie de remise de médaille sera organisée en mairie.



Conseil Municipal des enfants : Vous avez entre 8 et 11 ans (du CE2 à la 6ème) et vous souhaitez participer activement à la vie de la commune, présentez votre candidature pour le conseil municipal des enfants auprès de la mairie avant le 18 avril. Une réunion d'information sera ensuite organisée avec l'adjointe en charge de la vie citoyenne et Madame le Maire.

ENM ESP@CE NUMÉRIQUE MOBILE Normandie

POUR L'INCLUSION NUMÉRIQUE



Un @ccès au numérique pour tous

NOUS ARRIVONS SUR LA COMMUNE POUR VOUS ACCOMPAGNER

De 14h à 17h dans la salle municipale : 9 mars – 6 avril – 4 mai – 1^{er} juin – 29 juin

De 14h à 17h place Cité des Baquets : 23 mars – 20 avril – 18 mai – 15 juin

Un espace dédié pour :

Modalités d'accueil :

A votre service

Vos démarches en ligne et l'accès aux droits
Vos recherches d'emploi, la mise à jour de vos CV
Vos actualisations, vos ouvertures de comptes
Votre découverte des outils numériques
Votre curiosité personnelle

Conseils et accompagnements

SERVICE OFFERT PAR VOS ELUS DEPARTEMENTAUX

Besoin d'informations ? prise de rendez-vous ?
contactez Christian BEAUFILS au 07.71.23.24.06



Mes démarches sur internet ?

Comment envoyer un mail ou un CV ?



Les Espaces Numériques Mobiles (Maison France Services) s'engagent à respecter les gestes barrières et la distanciation sociale.



Inscription à l'école

Inscription école : Les inscriptions pour la rentrée 2021 sont ouvertes pour les enfants nés en 2018. Vous pouvez dès à présent contacter la mairie pour prendre rendez-vous. Documents à fournir : livret de famille, un justificatif de domicile et le carnet de santé de l'enfant.

TRIBUNE LIBRE

Monsieur Christophe MARTIN ne souhaite pas profiter de son droit d'expression dans ce numéro du P'tit Mannevillais.